



ISERE
38360 NOYAREY

Extrait du registre des délibérations et des
décisions administratives du Maire

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 19 mai 2025

DELIBERATION N°2025-017

Envoyé en préfecture le 22/05/2025

Reçu en préfecture le 22/05/2025

Publié le

ID : 038-213802812-20250519-DELIB2025_017-DE



L'an 2025, le 19 mai, à 18 heures 30, le Conseil municipal de la Commune de NOYAREY, convoqué le 14 mai 2025, s'est réuni en Salle Poly'Sons (321 route de la Vanne - 38360 Noyarey) sous la présidence de Madame Nelly JANIN QUERCIA, Maire de la Commune de NOYAREY.

PRESENTS :

Nelly JANIN QUERCIA, Gérard FEY, Sandrine MOUTIN, Didier PERRIN, Sandrine CURTET, Christine AUDOUARD, Aldo CARBONARI, Patrick COMMERE, Stéphane COUDERT, Bénédicte GUILLAUMIN, Jacques HAIRABEDIAN, Alfio PENNISI, Prazeres RIBEIRO, Yoann SALLAZ-DAMAZ.

ABSENTS AYANT

DONNE POUVOIR :

Nathalie GOIX pouvoir à Prazeres RIBEIRO, Christian BERTHIER pouvoir à Aldo CARBONARI, Annie PONTHEUX pouvoir à Stéphane COUDERT, Kévin PORTIER pouvoir à Alfio PENNISI.

Nombre de conseillers en exercice : 18

Nombre de conseillers présents : 14

Nombre de conseillers votants : 18

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Sandrine MOUTIN a été désignée comme secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24/03/2025

Madame Nelly JANIN QUERCIA, Maire, propose l'approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 24/03/2025. Il est approuvé à l'unanimité (1 abstention : Bénédicte GUILLAUMIN).

DELIBERATION N°2025-017 : Autorisation donnée au Maire pour signer une convention de servitude de passage au profit du domaine public

Yoann SALLAZ-DAMAZ, Rapporteur

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-29 et suivants,

VU la servitude de localisation inscrite au Plan Local d'Urbanisme intercommunal sous le numéro SL_8_NOY, pour la création d'un cheminement piéton, qui permettra dans un premier temps de relier le Sud du chemin du Moulin à la parcelle cadastrée AM345, et à termes de relier le Sud du Chemin du Moulin, à la Mairie, par un axe parallèle à l'avenue Saint Jean et au Chemin du Moulin, à environ mi-distance entre les deux ;

VU l'arrêté du Maire en date du 12 décembre 2024, autorisant la demande de Déclaration Préalable n° DP 38281 24 10089, portant sur une division parcellaire aux 65, 109 et 111 chemin du Moulin à Noyarey, sous réserve de la signature d'une servitude de passage au

profit du domaine public, conformément au plan inclus dans présente délibération ;

CONSIDERANT que Grenoble Alpes Métropole considère que ce chemin est d'intérêt communal, et souhaite que la Commune poursuive la mise en œuvre de cette servitude de passage au profit du domaine public ;

CONSIDERANT l'intérêt pour la Commune, ses habitants et usagers, d'établir cette servitude de passage sur la parcelle cadastrée section AM n° 248 (avant division) appartenant à M. Aurélien SADORGE, entre les 109 et 111 chemin du Moulin, afin de conforter les modes actifs de déplacement, et particulièrement la marche à pied, à l'échelle communale, contribuant ainsi à apaiser la circulation ;

CONSIDERANT que les charges d'entretien de la dite servitude continueront à peser sur ses propriétaires successifs ;

PROPOSE :

- d'autoriser le Maire à signer l'acte notarié actant la servitude de passage au profit du domaine public sur la parcelle cadastrée section AM n° 248 (avant division) ;
- d'autoriser le Maire à signer tout document afférent à cette servitude, et à accomplir toutes les démarches nécessaires à la réalisation de ce projet ;
- de nommer Maître Julien MINIO, notaire à Fontaine, pour établir le ou les actes authentiques nécessaires à la réalisation de ce projet ;
- de décider que tous les frais inhérents à la mise en œuvre de cette servitude seront à la charge de la Commune de Noyarey.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **AUTORISE** le Maire à signer l'acte notarié actant la servitude de passage au profit du domaine public sur la parcelle cadastrée section AM n° 248 (avant division) ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document afférent à cette servitude, et à accomplir toutes les démarches nécessaires à la réalisation de ce projet ;
- **NOMME** Maître Julien MINIO, notaire à Fontaine, pour établir le ou les actes authentiques nécessaires à la réalisation de ce projet ;
- **DÉCIDE** que tous les frais inhérents à la mise en œuvre de cette servitude seront à la charge de la Commune de Noyarey.

Décision adoptée à l'unanimité.

Pour : 18

Affiché le : 23/05/2025

Reçu en préfecture le : 22/05/2025

Exécutoire le : 23/05/2025

Pour extrait conforme au registre des
Délibérations et des décisions administratives
Noyarey, le 22/05/2025

Le Maire,
Nelly JANIN QUERCIA

